RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-34

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-huit mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Pierre FOUILLAND

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 25
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :
Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, M. Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, M. Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :
Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Erwan LE SAUX
M. Guy BOISSERIN donne pouvoir à M. Serge BERARD
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET
M. Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
M. Alain GARDETTE donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :
M. Jean-Luc BERARD
M. Dominique CHARVOLIN

Publiée le 31 mars 2025

Objet : PLH – Convention pluriannuelle d'objectifs ALTE69 pour la mise en œuvre des stratégies de transition énergétiques et de rénovation thermique des bâtiments

---

Vu le rapport établi par Mme Françoise Gauquelin :

Mme Gauquelin rappelle que par délibération n°2024-69 en date du 25/06/2024, le Conseil communautaire a adopté le 3ème Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon.

A travers son orientation 1 et ses actions 1 et 2, le PLH3 affirme notamment la volonté de la Communauté de Communes de promouvoir les dispositifs pour l'amélioration du parc privé existant.

L'ALTE 69 est une association loi 1901 à but non lucratif créée le 24 mai 2019 par les collectivités du nouveau Rhône pour mutualiser des actions et des moyens au service de leurs stratégies territoriales d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatiques.

L'ALTE 69 est porteuse de dispositifs nationaux et locaux en lien avec la rénovation du patrimoine résidentiel et tertiaire, l'efficacité et la sobriété énergétique, le déploiement des énergies renouvelables, qu'elle met à disposition des territoires adhérents sous forme de participation directe aux projets et de communautés de travail thématique mutualisées.

Avant la mise en place du SPRH (Service Public de la Rénovation Energétique) et de son PACTE Territorial France Rénov', la CCVG bénéficiait de l'intervention de l'ALTE69 via le SOL, qui adhérait à l'association. Ainsi l'ALTE69 assurait d'ores et déjà le service de conseil et d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique pour les habitants de la CCVG.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation liée à la mise en œuvre du SPRH, il est désormais nécessaire que la CCVG adhère à l'ALTE 69 au même titre que les autres EPCI du Rhône.

Il est donc nécessaire de procéder à la signature d'une convention triennale d'adhésion avec l'ALTE69, ayant pour objet :

- De définir et de préciser le contenu des interventions de l'ALTE 69 sur le territoire de l'EPCI, réparties en quatre missions spécifiques :

  a.L'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie de transition en lien avec les politiques énergie-climat des territoires ;

  b.L'accompagnement technique de l'EPCI et des communes qui le constituent dans la rénovation et la construction neuve, avec une ambition de basse-consommation, du patrimoine bâtimentaire public ainsi que celui des acteurs économiques, et le développement des énergies renouvelables ;

  c.La mobilisation de tous les publics, afin de favoriser la généralisation de la rénovation thermique globale du patrimoine résidentiel ;

  d.Le déploiement d'un guichet d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet de rénovation thermique du patrimoine résidentiel privé, avec l'appui des dispositifs publics en vigueur disponibles pour les particuliers, en

l'occurrence sur la période la marque France Rénov' et les systèmes d'aides nationales et locales.

- De préciser le cadre de l'adhésion de l'EPCI à l'ALTE 69 ainsi que les modalités du concours institutionnel, financier et technique de l'EPCI à l'ALTE 69 pour la réalisation des missions conventionnées.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Elle pourra être renouvelée ou modifiée par voie d'avenant.

Le projet de convention pluriannuelle est joint à la présente décision.

Pour une année, la contribution financière de la CCVG à l'association ALTE69 est calculée comme suit :

- Adhésion aux missions : 51 840 €
- Jours complémentaires prévisionnels maximum : 18 000 €
- Total prévisionnel maximum pour 2025 : 69 840 €

Les conditions particulières, ainsi que les montants pour une année, sont récapitulées ci-après :

Nb d'habitants : 32 400		Maquette année 2025 pour la CCVG					
Nb de résidences privées : 12 840							
		Adhésion socle de l'EPCI aux services et missions mutualisées de l'ALTE 69	Equivalent en nombre de jours	Jours complémentaires sur la mission pour les actions territorialisées et les projets spécifiques	Equivalent en nombre de jours	TOTAL conventionné	
Mission Stratégie de transition des territoires	**Actions**	0,05cts par habitant		500€ / jour		**TOTAL financier conventionné**	**Équivalent en nombre de jours**
	Axe 1 : accompagnement des politiques publiques locales Climat Energie des territoires (hors Habitat privé)	0 €	0,0	0 €	0,0	0 €	0,0
	Axe 2 : soutien à la mise en œuvre des politiques climat énergie		0,0	0 €	0,0	0 €	0,0
	Axe 3 : pilotage de projets spécifiques (MCT,...)		0,0	0 €	0,0	0 €	0,0
	TOTAL	0 €	0,0	0 €	0,0	0 €	0,0
Mission Accompagnement technique des bâtiments et des énergies renouvelables	**Actions**	0,20cts par habitant		500€ / jour		**TOTAL financier conventionné**	**Équivalent en nombre de jours**
	Axe 1 :Rénovation des bâtiments et développement des EnR	6 480 €	13,0	0 €	0,0	6 480 €	13,0
	Axe 2 : Missions d'Économe de Flux mutualisé		0,0	0 €	0,0	0 €	0,0
	Axe 3 : Accompagnement des acteurs économiques (PME)		0,0	3 500 €	7,0	3 500 €	7,0
	TOTAL	6 480 €	13,0	3 500 €	7,0	9 980 €	20,0
Total Missions Collectivités et PME		6 480 €	13,0	3 500 €	7,0	9 980 €	20,0
Mission Mobilisation des publics (Pacte territorial Volet 1)	**Actions**	0,60cts par habitant (comprenant la contribution ANAH / SPRH)		500€ / jour (comprenant la contribution ANAH / SPRH)		**TOTAL financier conventionné**	**Équivalent en nombre de jours**
	Axe 1 : Bilan, préparation, participation à la communauté de travail, participation à la stratégie Habitat,...		0,0	4 000 €	8,0	4 000 €	8,0
	Axe 2 : Mobilisation des ménages	12 960 €	25,9	6 000 €	12,0	18 960 €	37,9
	Axe 3 : Mobilisation des publics prioritaires "aller vers"		0,0	3 000 €	6,0	3 000 €	6,0
	Axe 4 : Mobilisation des professionnels	6 480 €	13,0	1 500 €	3,0	7 980 €	16,0
	TOTAL	19 440 €	38,9	14 500 €	29,0	33 940 €	67,9
Missions Informations et conseil pour l'habitat privé (Pacte territorial Volet 2)	**Actions**	0,80cts par habitant (comprenant la contribution ANAH / SPRH à 50%)		500€ / jour (comprenant la contribution ANAH / SPRH à 50%)		**TOTAL financier conventionné**	**Équivalent en nombre de jours**
	Axe 1 : Missions d'information et d'orientation - MI et Copro	9 720 €	19,4	0 €	0,0	9 720 €	19,4
	Axe 2 : Missions de conseils personnalisés	9 720 €	19,4	0 €	0,0	9 720 €	19,4
	Axe 3 : Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (information-conseil renforcé)	6 480 €	13,0	0 €	0,0	6 480 €	13,0
	Axe 4 : Appui au parcours par les visites à domicile complémentaires			0 €	0,0	0 €	0,0
	TOTAL	25 920 €	51,8	0 €	0,0	25 920 €	51,8
Mission Accompagnement renforcé MAR (Pacte territorial Volet 3)	**Actions**			500€ / jour (comprenant la contribution ANAH / SPRH à 50%)		**TOTAL financier conventionné**	**Équivalent en nombre de jours**
	Mon Accompagnateur Rénov'			0 €	0,0	0 €	0,0
	TOTAL	0 €	0,0	0 €	0,0	0 €	0,0
Total Missions Habitat privé soutenues par le SPRH / Pacte territorial		45 360 €	90,7	14 500 €	29,0	59 860 €	119,7
Totaux pour toutes les missions		51 840 €	103,7	18 000 €	36,0		
Total de la convention, versé par l'EPCI à l'ALTE 69						69 840 €	139,7

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la convention triennale d'adhésion de la CCVG à l'ALTE69 pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour la mise en œuvre des stratégies de transition énergétique et de rénovation thermique des bâtiments.

NOMME Monsieur Damien COMBET, Monsieur Jean-Marc BUGNET et Madame Françoise GAUQUELIN comme représentants de la CCVG à l'ALTE69,

AUTORISE Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer ladite convention et tous les documents utiles à la bonne exécution de celle-ci.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 27/03/2025,
GAUQUELIN Françoise

[1]

[1] *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*